

Jacques BASSO

HOMMAGE AU DOYEN TROTABAS
(1898-1985)

NICE HISTORIQUE
1987

Pauhanys cher Paul
et toute sa petite famille
cet

le note de venue
est note vie tout
entière. JB.
Avec mes grandes
et mes affectueux

HOMMAGE AU DOYEN TROTABAS (1898-1985)

Jacques BASSO

Le 10 octobre 1986, par décision de l'Université de Nice, qui voulait ainsi honorer l'un de ses "pères fondateurs", le campus de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Nice a reçu officiellement le nom de "Domaine Louis Trotabas".

Souhaitant rappeler la part prise par le Doyen Louis Trotabas, d'abord à la création de l'Institut d'Études Juridiques dès 1938, à celle de l'Université de Nice ensuite, Nice Historique sait gré au Professeur Jacques Basso d'avoir bien voulu évoquer sa personnalité et son rôle ; il fut l'étudiant, puis le collaborateur du doyen Trotabas et c'est sous sa direction qu'il réalisa son excellente thèse de sociologie électorale sur "Les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes de 1860 à 1939".

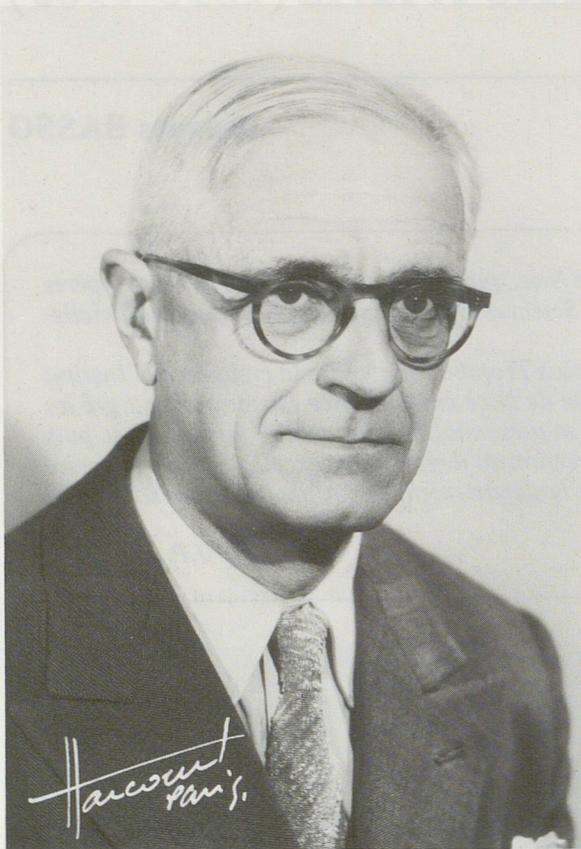
J.P. BARETY



L'inauguration de l'Institut en 1939
(on reconnaît à côté de Louis Trotabas Léon Baréty et tout à droite Jean Médecin)

Trois souvenirs, moments distincts, sont ici proposés au lecteur. Trois souvenirs qui, nous semble-t-il, restituent avant tout un témoignage irremplaçable du Doyen Louis Trotabas.

Le premier est la photographie de la réunion constitutive du Conseil d'Administration de l'Institut d'Études Juridiques de Nice, le mardi 18 avril 1939, jour de l'inauguration de l'Institut. Image classique des honneurs ? Tout au contraire, image de la modestie, et surtout de la fidélité aux racines. Louis Trotabas, le provençal, donne à Nice, avec le concours du Sénateur-Maire de la ville de Nice, Jean Médecin, l'établissement d'enseignement supérieur des disciplines juridiques, alors qu'il est à maintes reprises sollicité pour devenir Professeur à la Faculté de Droit de Paris. Il restitue, à Nice, le "Collège de Docteur ès-lois" que le roi de Sardaigne, Victor-Amédée II, avait réformé et d'une certaine manière condamné (1).



Louis TROTABAS

et de richesse du Doyen et nous ne saurions prétendre les imiter (4). Nous devons à la confiance du Président Jean-Paul Baretty (5), à l'amitié des Professeurs P.L. Malausséna et M.L. Carlin, qui tous trois furent les élèves du Doyen Trotabas, de pouvoir proposer ces quelques lignes qui constituent une rencontre de fidélité et un modeste témoignage que d'autres pouvaient tout aussi légitimement apporter.

Louis Trotabas est né à Grasse le 9 juillet 1898. Ses sources familiales sont dans les Alpes de Provence, à Castellane, par son père ; à Grasse par sa mère Marie Aubin. Son enfance, sa jeunesse, se passent à Nice où il fait toutes ses études, primaires et secondaires au Lycée Masséna. Son père, Jean-Baptiste Trotabas, est magistrat dans cette ville et Président du Tribunal. Nice, où il pose déjà les premières fondations et les premiers succès de sa carrière, mais Nice qui ne le dissuade pas de sa terre provençale. Au pays de Grasse, il consacre des séjours et des moments privilégiés : "Il aime les liens personnels qui l'attachent au sol, il parle avec nostalgie de la propriété des Courmettes, qui appartenait à son grand-père, sur la montagne, où il passait ses vacances d'enfant. Pour lui, le paysan, les récits là-haut des bergers et des paysans sont des valeurs qui comptent" (6). Cette terre qu'il aime, il ne la voit certes pas en comptable ou en gestionnaire, mais en sujet vivant, lié à elle comme le Roi mage l'était à l'étoile : elle le guide. Jean-Marie Rainaud parle de la rencontre quotidienne entre Louis Trotabas et les "oliviers centenaires qui le rassuraient sur son propre destin". Le Docteur Guiberteau nous conte cet amour : "Il faut avoir vu Trotabas s'occuper de ses arbres, de ses fleurs, sulfater sa vigne, en pompant lui-même la bouillie bordelaise, l'avoir vu faire son vin, le soigner, soigner sa cave exemplaire, avoir vu sa joie à le faire boire à ses invités ; il faut l'avoir vu s'entretenir avec les gens qui cultivent la terre, avoir vu l'attention qu'il leur porte, et jusque dans leur minutie à appliquer des règles ancestrales, à régler leurs gestes par exemple sur les phénomènes célestes, tels que ceux de ne faire ceci ou cela qu'à lune montante ou à lune descendante" (7). L'amour de la vie ainsi appliqué autant aux choses de la terre qu'aux choses intellectuelles a son fondement dans une volonté profonde : servir. Servir les êtres et les choses, par conviction, par formation, car l'influence d'un père fût sans aucun doute primordiale.

Cet accomplissement se réalise, alors qu'il a entamé ses études supérieures de droit, avec la Grande Guerre : il s'engage en 1916 comme simple soldat (8). Rendu à la vie civile, selon l'expression consacrée, il entreprend la réalisation de deux thèses de doctorat, tout en cultivant "sa passion pour goûter aux nourritures intellectuelles et artistiques de ce Paris d'après-guerre, couché tard, levé tôt, triomphant d'emblée dans tous les examens et dans tous les concours et acquérant ainsi une incomparable culture" (9). La première thèse, soutenue en 1921 (n'est-elle pas d'une certaine manière l'affirmation de la priorité de l'identité locale avant l'identité nationale ?) est consacrée au "*Droit Public dans l'annexion et le respect des droits acquis. Études sur les bandes, le culte et diverses situations particulières au Comté de Nice annexé (1860)*" (10). La deuxième traite de "*L'utilisation du domaine public par les particuliers*" (11). Œuvre juridique qui le conduit à l'Agrégation de

Le second souvenir est l'œuvre d'un maître de la photographie, réalisé à l'occasion de l'élection de Louis Trotabas à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, en qualité de Correspondant. Image de la consécration, image "officielle" d'une certaine manière ? Plus encore portrait intérieur : la conviction et la rigueur, la force morale et la volonté ; un sourire, à peine ébauché, laisse deviner la bonté et la générosité mais dit aussi clairement à son interlocuteur la réserve et la pudeur.

Le troisième, le plus récent, fait pendant la réalisation de la mosaïque créée et offerte par Marc Chagall à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Nice, "Le Message d'Ulysse" (2). C'est l'image de la joie partagée, de la spontanéité, de la complicité qui, en cette circonstance, unit deux hommes, deux amis, complicité que Louis Trotabas pouvait aussi, à d'autres moments, construire, établir avec d'autres et qui laissait apparaître sa joie intérieure. Cette image, c'est aussi le reflet de l'énergie de vie qui anime Louis Trotabas et que le Docteur Philippe Guiberteau appelait une de ses "vertus intimes" (3).

Sur cette courte préface en images, nous ne chercherons nullement à proposer ou à livrer un portrait intime, un portrait intérieur du Doyen Louis Trotabas. D'autres, plus éminents, plus proches, ont tracé, avant nous et mieux que nous, des portraits de talent

Droit Public, concours de recrutement des Professeurs des Facultés de Droit qu'il passe et réussit en 1925. Ce succès acquis dans la joie et la sérénité (Marcel Waline son ami, son coéquipier, futur professeur de la Faculté de Droit de Paris, raconte dans les *Mélanges* l'atmosphère et le déroulement de cette épreuve)⁽¹²⁾ l'institue Professeur, plus exactement Maître de Conférences Agrégé de Droit Public à la Faculté de Droit de Nancy. Mais ce succès est aussi doublement familial, pour la famille Trotabas, pour la famille Capitant, la très grande et très célèbre famille de juristes parisiens dans laquelle il entre en épousant le 2 juin 1926 Mademoiselle Madeleine Capitant. L'amour du foyer, le service de la cité, sa "pleine destinée humaine" est prête à se réaliser. Ses deux fils, Simon et Jean-Baptiste, naissent à Nancy. C'est à Nancy qu'il entame sa carrière universitaire sur deux enseignements qui deviendront vite des préoccupations exclusives : le droit constitutionnel et l'histoire constitutionnelle de la France d'une part⁽¹³⁾, les finances publiques d'autre part. Dans l'histoire politique et constitutionnelle de la France il privilégie une époque : la Restauration qu'il avait découverte et aimée auprès de son ami Charles Pouthas, qu'il assistait dans ses recherches aux Archives Nationales pour l'élaboration de sa thèse de doctorat ès-lettres. Passion historique qui ne le quittera point puisque jusqu'à la cessation de ses enseignements (ou presque) il donnera des cours de doctorat consacrés à l'histoire constitutionnelle, politique, financière de la Restauration dont il pouvait, de mémoire, citer la liste de tous les ministres dans leurs attributions et la composition de tous les ministères. D'éminents professeurs des Facultés de Droit parisiennes ont encore aujourd'hui en mémoire les leçons de doctorat sur Villèle ou les leçons d'agrégation sur le Procès des ministres de Charles X. C'est d'ailleurs sans doute assez largement à cause de la Restauration et du Baron Louis⁽¹⁴⁾ que naît et se développe sa seconde passion : l'étude des Finances publiques, domaine dans lequel quelques maîtres de l'enseignement supérieur ou quelques pionniers, peu nombreux, s'étaient jusqu'alors illustrés : Gaston Jèze, E. Leroy-Beaulieu, Stourm.

Pendant près de quarante années, il va consacrer au droit budgétaire et au droit fiscal français et étrangers, des cours, des recherches, des publications. De 1925 à 1934, ses années nancéennes, il publie, sauf erreur de notre part, vingt-sept articles et notes de jurisprudence sous des arrêts du Conseil d'État et des tribunaux de l'ordre judiciaire, sur un total de quarante six publications pour cette même période. Il donne à cette date aux Éditions Dalloz son Précis de science et législation financière qui atteint en 1953, à la veille de la réforme des études de Licence en Droit, sa douzième édition. Il publie chez Armand Colin, "*Les finances publiques et les impôts de la France*". En parcourant la liste des notes de jurisprudence qu'il consacre donc aux problèmes financiers et fiscaux, on constate qu'il établit des liens fréquents entre ses préoccupations de chercheur et de spécialiste et les problèmes fiscaux que peut poser la vie familiale. De nombreuses analyses, des chroniques sont consacrées à la situation fiscale de la femme mariée, à la situation fiscale de la famille, à l'aménagement familial des impôts sur le revenu, ou encore à l'impôt général sur le revenu et les modifications du foyer⁽¹⁵⁾. Ces travaux ininterrompus (une de ses dernières publications sera consacrée à la "*Dégradation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques*"⁽¹⁶⁾), font de lui un expert national et international des Finances publiques, mais il ne consent guère à mettre ses compétences au service du Pouvoir pour le conseiller ou le conforter.

Les formes et les règles de l'État, l'argent public, éléments du Pouvoir à l'égard duquel, en effet, Louis Trotabas établit des distances et de la réserve. Certes, dès 1934, il entame des études et des recherches sur les phénomènes du pouvoir politique, il admire et pratique les travaux d'Ostrogorski sur les partis politiques, de Tchernoff qu'il considère comme des maîtres de la science historico-politique, et dans cet esprit écrit des articles, notamment sur le rôle des partis politiques dans le régime parlementaire, le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Mais il établit et maintiendra une sévère distinction entre la robe du professeur et l'épée du prince, et n'acceptera jamais de s'engager dans une action ou un service de nature politique. En cela, il se différenciera de son beau-frère René Capitant, avec lequel il entretenait cependant les relations les plus affectueuses et chaleureuses, et qui fit tout à la fois une si brillante carrière de professeur, d'universitaire et de ministre gaulliste. Cette distance et cette réserve son ami le Docteur Guiberteau les a d'une certaine façon analysées et expliquées : "*C'est que l'homme, quel qu'il soit, si richement doué qu'il soit, n'est jamais que créature humaine de bien peu de poids auprès du Tout-Puissant. Un Louis Trotabas ne perd jamais de vue cette position, et c'est certainement par une raison d'une aussi haute nature que doit s'expliquer la décision qu'il a prise parfois de "s'abstenir", ce qui semble étrange à nos yeux d'hommes qui aimons, nous, à manifester nos puissances humaines dans des cas justement où lui, Trotabas, n'a demandé qu'à s'effacer*"⁽¹⁷⁾.

Son intérêt pour l'analyse des phénomènes politiques grandira cependant au fil des années, soit qu'il consacre des travaux à la Réforme électorale ou au ballottage (sujet de leçon d'agrégation qui pouvait décider de la carrière de professeur !), soit qu'il étudie le rôle de la représentation des intérêts professionnels dans la vie politique française, soit qu'il organise à Nice, à l'Institut d'Études Juridiques, dans le cadre de rencontres d'été qui duraient plus de trois semaines, des sessions de Science Politique⁽¹⁸⁾. L'Institut d'Études Juridiques de Nice, voilà sans doute une de ses dévorantes passions qui dura près de trente ans et qui, née sous sous les merveilleux plafonds à caisson de la Villa Passiflores, s'achève dans le bureau décanal du cinquième étage du bâtiment de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques qui succède à l'Institut le 2 août 1962.

Alors qu'il est professeur à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence et qu'il vient de s'installer dans la vieille maison familiale Marcellin Maurel, à Vence, il entreprend de créer à Nice, avec le concours du Sénateur-Maire Jean Médecin, un établissement d'enseignement supérieur d'études juridiques placé sous l'autorité de la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence. La naissance de cet établissement, le 23 décembre 1938, son installation

et son développement, marquent une étape fondamentale dans la carrière de Louis Trotabas. Sa volonté de mettre en œuvre l'enseignement supérieur dans son terroir en faveur des étudiants de Nice est sans défaillance ; mais en même temps des responsabilités nationales croissantes, de nature élective, de conseil ou de consultation, l'appellent de plus en plus souvent à Paris et l'obligent à des déplacements très fréquents qu'il accomplit toujours en train (le train de nuit ou "train bleu" avait ses préférences !) (19).

L'enracinement d'abord qui se concrétise par les enseignements de plus en plus importants et nombreux donnés à l'Institut d'Études Juridiques, par l'organisation progressive des différents niveaux de diplôme, par l'accroissement du nombre d'étudiants (234 inscrits en 1940, 532 en 1946, 619 en 1953, 677 en 1955), par la création des sessions d'été de Science politique qui assurèrent à l'Institut un rayonnement international (20). Enracinement personnel à Vence où sa maison est un lieu privilégié d'accueil pour ses collègues, ses amis, les participants des sessions : "Cette belle maison dont je suis le nocher involontaire et provisoire, il est conforme à l'ordre qu'elle serve, je suis heureux de vous y recevoir autant que vous l'êtes d'y venir, et comme j'en suis heureux extrêmement il sied que je m'efforce de vous y recevoir le mieux possible" (21). Il y reçoit aussi "ses" étudiants, l'équipe de football de l'Institut d'Études Juridiques qui, en cette époque, fait honneur à son Directeur, et obtient, peut-on le rappeler, quelques succès non négligeables en championnat universitaire. Cette chaleur de l'accueil est encore rehaussée par la présence et les délicates attentions de Madame Trotabas et de Mademoiselle Yvonne Capitant, qui, installée à Vence, jouera auprès de sa sœur et auprès de Louis Trotabas pendant de très longues et belles années un rôle tellement irremplaçable.

Mais Paris, Paris ensuite a ses exigences et les tâches nationales se multiplient. Il est le maître d'œuvre, avec des collègues privatistes, de la réforme profonde des études juridiques qui introduit en 1954 des programmes totalement bouleversés, où la science politique, l'histoire politique, l'économie, occupaient une place importante, et applique la distinction définitive entre enseignements théoriques, ou magistraux, et enseignements pratiques, ou travaux dirigés. Il préside la Section de Droit Public du Comité Supérieur des Universités, il est membre de plusieurs conseils, notamment du Conseil de l'Enseignement Supérieur, du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, dont il est secrétaire de la formation contentieuse et disciplinaire, dans laquelle il accomplit une tâche considérable (22). Il préside le jury du Concours d'Agrégation de Droit Public et il est élu membre correspondant de l'Académie des Sciences Morales et Politiques (23). En 1961, il prend la direction de la Revue de Science Financière dans laquelle il écrira des articles dont certains (notamment celui consacré à "la taxe radiophonique, taxe, redevance ou parafiscalité") témoignent d'une réserve et d'un doute à l'égard des dispositions et des pratiques financières de la V^e République. Le libéral qui, en lui, n'a jamais disparu éprouve, peut-on le dire, une certaine défiance, en tout cas une certaine gêne à l'égard des nouvelles formes du Pouvoir. C'est à cette époque qu'il arrête en effet d'enseigner le cours de Finances Publiques ; les restrictions sévères apportées aux compétences financières du Parlement lui paraissent contraires à l'orthodoxie budgétaire. Il va désormais se consacrer davantage encore à obtenir la transformation de l'Institut d'Études Juridiques en Faculté de Droit de plein exercice.

Dans cette tâche il sera à nouveau aidé, sur le plan local, par Jean Médecin alors député-maire de Nice (24), mais aussi par Émile Hugues, son ami vençois, député, sénateur et plusieurs fois ministre, sous la IV^e et la V^e Républiques. A Paris, des hauts fonctionnaires, directeurs de l'Enseignement Supérieur, tels que Gaston Berger le fondateur de la Prospective, l'auteur d'un Traité de Caractérologie, lui apportent un concours important. Mais il eut aussi, indépendamment certes de ses collègues qui le soutenaient dans cette tâche, ses "assesseurs" niçois fidèlement indéfectibles et dont on nous permettra de dire un mot très bref, trop bref. Hélène Rossi qui, dès 1940, assurera le secrétariat de l'Institut d'Études Juridiques et de la Faculté de Droit naissante et qui fut au plan administratif, au plan du déroulement et de la gestion quotidiens, la cheville ouvrière de la maison ; Colette Bonavia-Pariente qui eut la lourde tâche de lui succéder et qui, avec le concours de Janine Lusso-Queneudec, eut à assister le Doyen dans les transformations que connut cette vieille maison en devenant Faculté. Les "assesseurs" hommes, il y en eut trois : François Camous, le Niçois, l'huissier à la blouse grise, au costume aux armes de la Ville de Nice et à la prononciation savoureuse, Francis Salomon qui eut l'immense privilège, longtemps contesté !! de succéder à François Camous mais qui, allez savoir pourquoi, venait du Moulinet ! et Émile (sut-on jamais son patronyme ? il était Émile) le jardinier, son "assesseur" en jardins, en choses périssables et renouvelables avec lequel il s'entretenait de l'état des arbres, des soins à donner ou des fleurs à choisir pour la prochaine décoration florale de la pelouse. Oui, le rôle de ces femmes et de ces hommes fut important et l'Institut, la Fac, n'auraient pas pu grandir sans leurs concours, ni bien sûr sans celui des étudiantes et des étudiants qui, de plus en plus nombreux, s'inscrivaient dans les différents cycles et allaient porter le chiffre des inscrits à la Faculté de Droit à plus de cinq mille.

Ce succès quantitatif et qualitatif sera complété, pour le Doyen, par la joie de voir revenir auprès de lui, en qualité de Professeurs titulaires, plusieurs de ses anciens étudiants, anciens de l'Institut d'Études Juridiques, et qu'il avait formés et préparés au Concours de l'Agrégation. L'œuvre était presque achevée. Elle fut complétée par la naissance, en octobre 1965, de l'Université de Nice. Les liens avec Aix-en-Provence, maison mère, étaient rompus. Nommé, puis élu, Doyen, Louis Trotabas demeurera à la tête de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Nice du 2 août 1962 au 21 juin 1968. Quelques semaines à peine manquaient au total pour que fussent atteintes les trente années de direction et de gestion des établissements qu'il avait créés ; quarante trois années de plein exercice d'enseignement s'achevaient.



Louis Trotabas et Marc Chagall devant la mosaïque de la Faculté de Droit

Dans la note remise à Marc Chagall pour l'élaboration de la mosaïque, Louis Trotabas rappelle, à propos de la scène sept, que l'Odyssée ne précise pas la mort d'Ulysse, bien qu'il en soit question dans la prophétie de Tiresias qui lui annonce la plus douce des morts, au terme d'une radieuse vieillesse. Il proposait, en s'inspirant de l'interprétation de Dante dans la *"Divine Comédie"*, de décrire la mort d'Ulysse sur la mer car "il subit la tentation d'une dernière épreuve en voulant accéder, par ses seules forces, aux plus hautes connaissances scientifiques, philosophiques, spirituelles. Abandonnant son pays il franchit les colonnes d'Hercule posées pour que l'homme méditerranéen "ne se hasarde pas au-delà" ; parvenu dans l'Atlantique austral, il découvrit l'île qu'il cherchait mais il ne put y aborder : son navire fut englouti dans un tourbillon". Mais Marc Chagall ne souhaita pas suivre cette interprétation. Il s'en expliqua ainsi : "*La version de Dante est peut-être plus belle, plus chargée de philosophie et de mystère. Mais elle ne correspond pas à l'idée du message, tel que je l'ai conçu (...) Il faut qu'Ulysse meure auprès de Pénélope, de Télémaque, de tous les siens : c'est le sens de notre destin*".

Louis Trotabas est mort dans sa maison familiale, à sa table de travail, le 20 juillet 1985. Yvonne Capitant était auprès de lui. La veille de sa mort, pendant de longues heures, il avait évoqué avec une amie fidèle ses souvenirs d'enfance. Au cours de la cérémonie religieuse, pendant la messe que son fils l'abbé Simon Trotabas concélébrait, on lut ce texte écrit par Louis Trotabas : "*Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de professer la Foi que je dois à mes parents et que j'ai toujours gardé dans la plénitude et la simplicité. Depuis que j'ai fondé mon foyer, malheureusement frappé par les années de maladie et la mort de Madeleine, je n'ai demandé pour moi qu'une seule chose dans mes prières : être le chef d'une famille chrétienne*".

Il repose dans le cimetière de Vence où sont enterrés ses parents, à quelques pas de sa maison.

NOTES

- (1) En 1720, Victor Amédée réorganise l'Université Sarde et pour donner plus d'éclat à l'Université de Turin, supprime celle que ses aïeux avaient établie à Nice. Les étudiants doivent désormais aller à Turin. Cf. J.Cl. Marquis : *Les antécédents de l'Institut d'Études Juridiques à Nice* (Annales de la Faculté de Droit d'Aix, année 1947, nouvelle série, n° 40, pages 6-26) et surtout R. Aubenas, *Les études supérieures à Nice de la fin du Moyen Age à 1860* (Nice Historique, 1960, pages 7-27) et *L'Institut d'Études Juridiques de Nice et les travaux d'histoire régionale* (Nice Historique, 1962, pages 33-38).
- (2) Le thème du "message d'Ulysse" fut proposé par le Doyen L. Trotabas à Marc Chagall pour son œuvre destinée à figurer dans la salle des pas perdus de la Faculté. Il rédigea une note qu'il adressa à Marc Chagall le 8 janvier 1967 avec pour thème : Ulysse, héros méditerranéen de l'intelligence. Sept scènes de l'Odyssée étaient retenues pour exprimer le Message : "L'âme illuminée d'intelligence et de sagesse dans le respect de ses croyances Ulysse triomphe par son courage de toutes les épreuves qu'il subit. Avec la liberté et la paix reconquises il réalise auprès de Pénélope à Ithaque sa pleine destinée humaine : l'amour du foyer et le service de la cité". Cette note figure dans la plaquette qui commémore l'inauguration de la mosaïque.
- (3) Docteur Philippe Guiberteau : *L'ami Trotabas* (dans Mélanges offerts à Monsieur le Doyen Louis Trotabas, Professeur honoraire aux Facultés de Droit et des Sciences Économiques de Nancy et d'Aix-en-Provence, correspondant de l'Institut, Paris Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1970, pages 15-20).
- (4) Robert Davril, Recteur honoraire de l'Académie de Nice : *Louis Trotabas, portrait d'un Doyen* ; Docteur Philippe Guiberteau : *L'ami Trotabas* ; Marcel Waline : *Le concours d'Agrégation des Facultés de Droit dans les années 1924-1925* (dans les Mélanges, *op. cit.*, pages 11-28). Un des hommages les plus récents et le premier adressé au Doyen après sa disparition est celui du Doyen J.M. Rainaud dans l'ouvrage consacré aux Anciens du Lycée Masséna (préface du député-maire Jacques Médecin) (1985). On lira aussi les articles de J.C. Vérots, Président de l'Association des Anciens de l'Institut d'Études Juridiques de Nice, dans le Journal Nice Matin.
- (5) Le député Léon Barety, Président du Conseil Général, fut parmi les membres fondateurs de l'Institut d'Études Juridiques de Nice et siégea dans le Conseil d'Administration constitutif réuni à Nice, au Centre Universitaire Méditerranéen dont Paul Valéry était l'Administrateur. Le premier Conseil de l'Institut comprenait outre Louis Trotabas, Directeur, Jean Médecin Sénateur-Maire de la Ville de Nice, Maître Lenchantin de Gubernatis, adjoint délégué à l'Instruction publique, M. Gassin, Conseiller Général représentant Léon Barety, M. Bona, Président de la Chambre de Commerce, le Bâtonnier Dumas-Lairolle, M. Mignon, Directeur du C.U.M. représentant Monsieur Paul Valéry et M. André Audinet, Professeur à la Faculté de Droit d'Aix. Le Conseil d'Administration était présidé par le Professeur Raynaud, Doyen de la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence.
- (6) Docteur Ph. Guiberteau : *L'ami Trotabas* (*Op. cit.* page 15).
- (7) Docteur Ph. Guiberteau (*Op. cit.*, page 16).
- (8) La Croix de guerre lui sera décernée pour sa conduite militaire. Au titre de l'Éducation Nationale, il sera fait Commandeur de la Légion d'Honneur.
- (9) Dr Ph. Guiberteau (*Op. cit.*, page 18).
- (10) Éditions de la Vie Universitaire (Paris 1921).
- (11) Éditions Dalloz (Paris 1924, 147 pages).
- (12) Mélanges offerts à Monsieur le Doyen Trotabas (*Op. cit.*, pages 21-28).
- (13) Il publie chez Armand Colin (1932) : "Constitution et gouvernement de la France".
- (14) Le Doyen Rainaud, dans son article, évoque un souvenir personnel à ce propos : "Enseignant les finances publiques en troisième année, le doyen évoquait largement la politique budgétaire et financière du Baron Louis, Ministre des finances sous la Restauration : "Faites-nous de la bonne politique, je vous ferai de bonnes finances". A partir de ce seuil, nous le l'appelions plus Trot ou le patron, mais le Baron Louis" (*Op. cit.*, page 7).
- (15) Notes ou chroniques au Dalloz (années 1927, 1934).
- (16) Bulletin des Contributions directes de la taxe à la valeur ajoutée et des impôts directs (nov. 1967, n° 11, page 435).
- (17) Dr Ph. Guiberteau (*Op. cit.*, page 10).
- (18) C'est peut-être sous l'influence de son maître Rolland et son ami André Hauriou que le goût de la science politique vint au Professeur de Droit Public, au juriste positiviste à "l'œil en vaille", comme il aimait à le dire lui-même, qu'était Louis Trotabas. Mais il ne nous semble pas, notre opinion est sans grande importance, qu'il ait dépassé l'idée d'une Science politique, auxiliaire et sujette du droit public. Et il éprouvait beaucoup de réserve et même un certain agacement à l'égard de ceux, collègues, voire quelques disciples, qui souhaitaient présenter la Science politique comme une discipline autonome. Il favorisa cependant grandement les recherches dans certains domaines de la Science politique et une des dernières thèses dont il fut le directeur et Président du Jury porta sur "Les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes de 1860 à 1939." Son combat théorique pour le Droit fiscal fut d'une autre nature et il s'efforça dans ses écrits de démontrer l'autonomie de ce droit nouveau et en plein développement ; près des deux tiers des publications du Doyen portaient sur ces problèmes. Le Professeur P. Lavigne dans un hommage scientifique a fort justement analysé ses conceptions (Revue de Science financière, 1985).
- (19) Louis Trotabas n'aimait pas l'avion et d'une manière générale avait beaucoup de "réserve" à l'égard des techniques qui lui paraissaient froides, déshumanisées et portant atteinte à la relation humaine. En outre, dans le train, il pouvait travailler ! Sa seule faiblesse : l'automobile décapotable ! Il avait écrit en 1930 une chronique au Dalloz : *L'automobiliste traqué !*
- (20) Sept sessions de 1954 à 1960 consacrées successivement au Fédéralisme, à l'Opinion publique, à Politique et Technique, à la Défense Nationale, aux Affaires Étrangères, à la Laïcité, à la Justice. Le Député-Maire de Nice, Jean Médecin, Président du Conseil Général, et le Sénateur Joseph Raybaud, Président de la Commission des Finances du Conseil Général, apportèrent leur concours à cette réalisation.
- (21) Propos rapporté par le Docteur Guiberteau (*Op. cit.*, page 17).
- (22) Adieu au Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale "statuant en matière contentieuse et disciplinaire" (chronique de L. Trotabas, Dalloz 1965, page 25). Le Doyen Vedel dans les Mélanges offerts à Louis Trotabas (*Op. cit.*) a traité de ces problèmes dans son article : "Réflexions sur la justice universitaire" (pages 530-570).
- (23) Tâches et responsabilités auxquelles s'ajoutent aussi celles de nature internationale à l'Institut International des Finances Publiques, par exemple, ou au Tribunal Suprême de la Principauté de Monaco où il compta de très nombreux et fidèles amis.
- (24) Le 11 décembre 1962, Jean Médecin adressa au Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur Moatti, une lettre de 13 pages dans laquelle il défendait le droit pour Nice d'avoir un enseignement supérieur pluridisciplinaire.



Licence III — 1957-1958



